



coalitie tegen de honger
coalition contre la faim

SÉMINAIRE - AVRIL 2017

Comment la Belgique peut-elle contribuer à la réalisation de l'ODD2 - Éradiquer la faim?

Réflexions multi-acteurs dans un contexte en évolution





Comment la Belgique peut-elle contribuer à la réalisation de l'ODD2 - Éradiquer la faim?

Réflexions multi-acteurs dans un contexte en évolution

Éradiquer la faim d'ici 2030 est l'un des objectifs de développement durable récemment adopté. Ils forment une balise politique importante, y compris pour les acteurs de développement. La Coalition contre la Faim (CCF) se réjouit que la Belgique s'engage pleinement à les réaliser. La CCF met depuis longtemps en évidence le fait que la réalisation du droit à l'alimentation reste une obligation urgente qui nous appelle à nous intéresser au monde rural. Atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 dépendra d'une responsabilisation de l'ensemble des acteurs, paysans, politiques, secteur privé et société civile. Par ailleurs, il est essentiel d'avoir une vision intégrée et de mener des actions qui s'articulent et s'intègrent. La CCF a organisé un séminaire « Comment la Belgique peut-elle contribuer à la réalisation de l'ODD2 - éradiquer la faim? », dans une réflexion multi-acteurs. Ce document reprend les points saillants de ce dernier.

INTRODUCTION

L'Agenda 2030 pour le développement durable est, à bien des égards, ambitieux, mais il exige également que l'on reste attentif à sa mise en œuvre. Les principaux défis sont: le faible ancrage des droits de l'homme, la distance entre le discours sur l'inclusivité - ne laissez personne à l'écart - et la réalité des processus décisionnels et de suivi/évaluation qui sont peu inclusifs, un secteur privé présenté comme une solution bénéfique auquel ne s'appliquent pas les nécessaires réglementations; l'illusion que tout peut être quantifié avec le risque que la politique se concentre sur les indicateurs sans s'attaquer aux causes structurelles; le modèle de croissance économique actuel reste identique alors qu'il est socialement et écologiquement non-durable.

La société civile doit, malgré ces faiblesses, s'appuyer sur cet accord international pour renforcer nos exigences. Le préambule de la déclaration de l'Agenda 2030 réaffirme d'ailleurs la réalisation des droits de l'homme de tout être humain et de leur indivisibilité. La réalisation du droit à l'alimentation, bien qu'absente de l'ODD2 - Faim zéro, fait donc partie des obligations de tous les États dans le cadre des objectifs de développement durable.

L'APPROCHE DES DROITS

Une des principales lacunes des ODD est liée au fait que les objectifs sont formulés en termes de besoins plutôt qu'en termes de droits. Heureusement, les politiques de développement européenne et belge favorisent la promotion des droits de l'homme. Une approche fondée sur les droits vise en même temps à renforcer les capacités des détenteurs de droits qu'à mettre la pression sur les obligations des états. Cette approche offre donc plus de chances de résultats durables qu'une approche qui ne vise qu'à répondre aux besoins. Les ODD devraient mieux intégrer les droits de l'homme à la fois dans la conception et dans le suivi des interventions.

Appliquée à l'ODD2 - faim zéro, l'approche des droits s'appuie sur la constatation que la pauvreté et la discrimination sont les premières causes de la faim et cela bien avant le manque de nourriture (Amarthya Sen). L'accent ne doit donc pas être mis sur l'augmentation de la production. Il est, au contraire, nécessaire de réaliser une approche inclusive dans laquelle l'ensemble de la population affectée (**participation**), et en particulier la plus vulnérable (**non-discrimination**), participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de développement. Cette approche est appliquée avec succès au Comité sécurité alimentaire (CSA) de la FAO et mérite de s'en inspirer.



Il est important que les engagements politiques des Etats soient suivis et évalués en s'appuyant sur les Directives Volontaires du CSA (responsabilisation). Pour beaucoup d'ODD, les institutions internationales des droits humains des Nations Unies fournissent déjà les suivis qualitatifs et quantitatifs qui devraient être mis en œuvre par les États.

Les principes d'une approche basée sur les Droits humains sont regroupés dans l'acronyme anglais PANTHER: participation, responsabilisation, non-discrimination, transparence, dignité humaine, émancipation, primauté du droit.



©Thomas De Boever

GENRE

Si nous voulons réaliser l'ODD2 - faim zéro, il est essentiel de se pencher sur d'autres ODD, comme l'ODD5 - Egalité des genres. Et vice-versa

Dans la plupart des pays en développement, l'agriculture est féminisée. Les femmes y jouent un rôle central parce que les hommes ont quitté les campagnes pour chercher du travail, que les jeunes délaissent l'agriculture dans laquelle ils ne voient pas d'avenir et parce que les femmes prennent en charge de plus en plus de tâches dans la chaîne alimentaire. Il est donc essentiel que les femmes reçoivent les mêmes droits que les hommes concernant l'accès aux terres agricoles, aux crédits et aux connaissances. Les hommes devraient également participer à des initiatives visant à l'égalité des sexes. En effet, changer les structures de pouvoir au sein de la famille amène des décisions partagées qui renforcent la sécurité alimentaire. Nous parlons aussi de susciter et de soutenir la coresponsabilité des femmes et des hommes au sein

de la famille et dans la société. Cependant, il est essentiel de veiller à ce que la charge de travail des femmes reste gérable dans toutes les interventions. De nombreuses initiatives visant à accroître l'indépendance financière des femmes exigent un investissement en énergie et dans le temps qui rend les femmes physiquement et mentalement incapables de combiner d'autres tâches. Cette approche se concentre trop sur la croissance et la productivité et met les femmes davantage sous pression. Dans une approche de la chaîne de valeur, l'ensemble de la chaîne doit être évaluée dès le départ sur le critère de l'évolution de la charge qui pèsera sur les personnes impliquées.



©Oxfam

Approche des droits de l'homme dans la pratique: Marius Dia du CNCR, Conseil national de concertation et de coopération des ruraux, une organisation paysanne au Sénégal: « En appliquant différents principes du modèle PANTHER nous avons obtenu de bons résultats en termes de production, de sécurité alimentaire et d'inclusion. »



Le fait de disposer de suffisamment de nourriture a des impacts sur l'égalité des sexes. Lorsque la nourriture est suffisante, cela amène les hommes à retourner dans les campagnes et à y jouer un rôle productif. Il y a également moins de violence liée au sexe dans un ménage où l'on ne doit pas lutter contre la faim. Une nourriture suffisante donne aux femmes plus de temps et d'espace pour s'organiser dans des activités sociales et économiques qui, à leur tour, renforcent la position sociale des femmes au sein de la famille et de la communauté.

MODÈLE DE DEVELOPPEMENT – UNE VISION HOLISTIQUE

L'ODD2 ne peut être envisagé sans être connecté aux autres ODD. Il ne s'agit pas de *cherry picking* des ODD, mais de les considérer tous comme un tout si on vise un véritable développement durable. Par exemple, les questions de sécurité alimentaire traversent tous les ODD: gestion des territoires, environnement, genre, consommation, climat, etc. Il est dès lors essentiel de développer une vision holistique du problème et de s'assurer d'une prise en compte de tous les ODD en élaborant des solutions. Ceci souligne également l'importance de la cohérence des politiques (CDP). Inscrite dans la loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au développement, la CDP rencontre encore de nombreux défis, tant aux différents niveaux de pouvoirs en Belgique qu'au niveau régional et international. L'Agenda 2030 nous invite à une approche globale ce qui nous pousse à plus de cohérence.

En même temps nous devons rester critiques d'un « développement » qui promeut le vieux modèle de croissance économique -générant des injustices. D'autant plus que le modèle actuel n'est pas durable, pas viable, ni rentable à long terme étant donné les effets qu'il produit sur les êtres humains et l'environnement. Un modèle alternatif au modèle de production dominant a été proposé. L'agro écologie répond à plusieurs exigences: à la fois économiques, sociales, environnementales et culturelles. Elle permet ainsi de répondre à plusieurs ODD de manière simultanée. La CCF encourage la poursuite de la recherche participative sur la transition vers des systèmes alimentaires durables et promeut ce type de modèle inclusif et holistique.

« Une véritable agriculture adaptée au changement climatique est de type agro écologique »
- Emile Frison – IPES Food

Plusieurs obstacles empêchent une transformation massive des systèmes alimentaires existants, mais le cœur du problème réside dans les rapports de pouvoir inégaux: entre le Nord et le Sud (global), entre les hommes et les femmes, entre l'agriculture paysanne et l'agrobusiness. On ne peut aborder la question des ODD sans prendre en compte ces rapports inégalitaires.

Les femmes et hommes des zones rurales

Près de 80 pour cent des pauvres et des personnes qui souffrent de la faim dans le monde vivent en zones rurales. Pour la FAO, nous devons faire preuve d'une forte volonté politique en investissant dans les principaux acteurs du changement : les petits exploitants, les agriculteurs familiaux, les femmes rurales, les pêcheurs, les communautés autochtones et les autres populations vulnérables ou marginalisées. Ces acteurs sont dès lors les principaux détenteurs du droit à l'alimentation. L'engagement politique des ODD est de « ne laisser personne de côté et atteindre les plus vulnérables », tant pour les populations actuelles que pour les générations futures. Ces acteurs sont souvent représentés par des organisations paysannes ou de producteurs et productrices locaux (OP). Les OP sont les meilleurs défenseurs de l'approche droits de par leur proximité avec les femmes et hommes des zones rurales, l'inclusivité et la structuration des producteurs alimentaires, les services essentiels à leurs droits qu'elles octroient et le rôle syndical et d'interpellation politique.

Le secteur privé

Dans le cadre d'une approche de développement basée sur les droits humains, les acteurs du secteur privé sont soumis aux obligations de respecter les droits. Il est dès lors important d'identifier quels sont les acteurs du secteur privé qui permettent effectivement de lutter contre l'insécurité alimentaire



et nutritionnelle et de définir un cadre réglementaire pour le secteur privé permettant de protéger le droit à l'alimentation des femmes et hommes, principalement dans les zones rurales. Il est donc essentiel de reconnaître le rôle majeur du secteur privé local, de l'économie sociale et solidaire et de l'agriculture familiale durable qui est constitué des personnes physiques détentrices de droits, en particulier :

- les MPME sont les chevilles ouvrières du secteur privé et les premières bénéficiaires visées de la coopération. Elles contribuent de manière décisive au développement économique et à la création d'emplois.
- Une attention particulière doit être apportée aux initiatives du secteur privé mises en œuvre selon les principes de l'économie sociale et solidaire, que sont la finalité sociale, la participation (gestion démocratique), l'autonomie et la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus
- Une attention particulière sera également accordée aux petits agriculteurs via l'appui à l'agriculture familiale durable. Les associations de producteurs et les organisations paysannes sont porteuses de projets viables à soutenir et doivent être renforcées.

Les Etats

Comme débiteurs d'obligations des droits humains, ils ont la responsabilité de les protéger, respecter et garantir. A eux de prendre les mesures nécessaires au sein de leur «juridiction» pour assurer les droits des détenteurs de droits et de faire respecter les règles des traités par les acteurs privés, telles que les droits fonciers, les droits des femmes, l'emploi digne, l'accès aux marchés locaux, aux infrastructures et aux ressources financières. Ce sont tous les niveaux des pouvoirs publics (tous les types et dans tous les secteurs tant au niveau local, régional que national) qui sont responsables de réaliser les ODD dans le respect des droits humains.

Les Etats, comme la Belgique, ont des obligations extra territoriales, que ce soit par les actions (ou omissions) qu'un Etat peut prendre pouvant avoir un effet prévisible sur la réalisation des droits dans d'autres pays (ex. par des politiques d'investissements, de commerce,

de coopération, ou encore par l'engagement dans des institutions intergouvernementales ou nationales et par l'obligation d'encadrer les activités des acteurs privés, y compris des entreprises transnationales).

CONCLUSIONS

L'**interconnexion de l'ensemble des ODD** est apparue très forte. L'atteinte de l'ODD2 est intimement liée aux autres ODD. Certains ODD, tels que éradiquer la pauvreté (ODD1), parvenir à l'égalité des sexes (ODD5), réduire les inégalités (ODD10), établir des modes de consommation durables (ODD12), contenir le changement climatique (ODD13), ou préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, la terre et la biodiversité sont intimement liées à l'objectif d'éradiquer la faim (ODD2). Ceci implique que les politiques belges doivent être cohérentes avec le développement basé sur les droits de l'homme et avec l'ensemble des dimensions du développement durable aujourd'hui décrites dans les 17 ODD.

Atteindre l'agenda 2030 doit aborder la question fondamentale du **rééquilibrage des rapports de force** existants à différents niveaux, que ce soit entre hommes et femmes, riches et pauvres, Nord et Sud, petits producteurs et grandes entreprises. La Coopération belge s'inscrit dans une vision de développement qui veut donner plus de pouvoirs aux plus marginalisés et est **redevable** envers eux. Il est essentiel de les mettre au **centre des dispositifs d'appréciation** des progrès accomplis.

Le **modèle participatif du CFS** et d'autres exemples, comme le suivi participatif du programme de durabilité, méritent d'être suivis par les politiques belges. Les titulaires de droits (tels que les représentants des communautés vulnérables, les petits producteurs de denrées alimentaires, les femmes, les peuples autochtones, les organisations de défense de l'homme et la société civile) et les transporteurs de service (ministères, Cabinet, enabel, Parlement), Éventuellement assistés par des instituts de recherche devraient tous être impliqués dans le processus de suivi de l'Agenda 2030, le nouveau document de stratégie sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et les mécanismes de cohérence des politiques.



©Raymond Dakoua pour Vétérinaires Sans Frontières / Dierenartsen Zonder Grenzen

CONTACTS

Note rédigée au nom de la Coalition contre la faim par :

- **Thierry Kesteloot**
- **Hanne Flachet**
- **Katelijne Suetens**

www.coalitioncontrelafaim.be
info@coalitioncontrelafaim.be